



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CELLULE DE VEILLE|CORONAVIRUS

Vendredi 20 mars 2020

Renaud BERETTI, maire d'Aix-les-Bains a présidé comme chaque jour la **cellule de veille quotidienne** mise en place dans le cadre de l'épidémie de Coronavirus, en présence des principaux responsables des services municipaux, et a rappelé l'importance **du maintien du service public**.

Il a pris acte de l'annonce du Premier ministre du **report de l'installation des nouveaux conseillers municipaux** compte-tenu des circonstances sanitaires.

Le Conseil municipal d'installation initialement prévu ce vendredi 20 mars a donc été repoussé jusqu'à nouvel ordre.

Le maire s'attache aujourd'hui à assurer avec ses services **la continuité du service public, à répondre aux inquiétudes et aux sollicitations des Aixois, à mettre en place les mesures nécessaires à la prise en charge de tous avec les différents partenaires de la Ville** :

- le CCAS
- Grand Lac
- la Préfecture
- les associations caritatives, etc. pour qu'une réponse la plus adaptée possible puisse être faite aux problèmes de chacun.

A ce titre, dans le cadre de la réglementation des déplacements liée à la lutte contre la propagation du Coronavirus et face au comportement parfois insouciant et inconscient de certaines personnes qui ne respectent pas les mesures de confinement et continuent de se rassembler dans nos parcs, nos espaces verts, au bord du lac, sur nos plages, etc. **il a pris ce jour un arrêté interdisant l'accès du public** :

- aux parcs, et notamment au Parc de Verdure
- au Jardin vagabond
- à la promenade le long du Sierroz
- à la forêt de Corsuet
- au bois Vidal
- aux plages de Mémard et du Rowing

Frédérique HENTZ-DIDIER

Directeur de cabinet et de la communication

Tél. 04 79 35 05 85 - Mobile 06 21 72 50 25 - f.hentz@aixlesbains.fr

- à l'esplanade du lac
- à l'hippodrome et au golf.

Dans le cadre de la continuité de l'activité des services publics fournis aux Aixois, Renaud Beretti a rappelé pour répondre aux inquiétudes des Aixois que **le service de l'Etat civil** continuait à enregistrer les actes de naissance, de reconnaissance et de décès. Les mariages et les PACS sont quant à eux suspendus.

Les CNI ou Passeports ne se feront qu'en cas d'extrême urgence.

Par ailleurs, **les délais de récupération des CNI et Passeports** déjà réalisés et qui se font habituellement auprès du service dans les 3 mois qui suivent la réception, seront bien évidemment prolongés.

Par ailleurs, afin de rassurer les parents inquiets des **modalités d'inscription scolaire de leur enfant** qui se déroulent habituellement à partir d'avril, la Ville proposera un service d'inscription en ligne avec une assistance téléphonique pour remplacer temporairement l'accueil physique habituel des familles au Guichet unique 'Aix'Pass. Ce dispositif sera temporaire jusqu'à la fin du confinement.